

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2203

Edition du
30 avril 2018

DANS CE NUMÉRO

Le vote électronique à l'heure des grandes décisions (Jean Christophe Schwaab)
Une synthèse détaillée des enjeux

Garantir la mixité sociale: le défi d'une politique du logement dans l'Ouest lausannois (Michel Rey)

Retour sur une mutation urbanistique bien engagée et qui se poursuit

Cryptomonnaies et chaînes de blocs: à surveiller? (Jean-Pierre Ghelfi)
La Suisse officielle opte pour une position très libérale

L'Atelier De Grandi sort d'un relatif oubli l'œuvre de Wilhelm Gimmi (1886-1965)
(Pierre Jeanneret)

«Wilhelm Gimmi. Une vie pour la peinture», Atelier De Grandi, Corseaux/Vevey,
jusqu'au 1er juillet 2018

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

Le vote électronique à l'heure des grandes décisions

Une synthèse détaillée des enjeux

Jean Christophe Schwaab - 29 avril 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33123>

Au vu des expériences faites à l'étranger comme en Suisse, le vote électronique fait l'objet d'une méfiance grandissante ([DP 2202](#)) - et justifiée, notamment par le niveau de fiabilité insuffisant.

Les partis politiques se montrent très partagés, avec un PLR plutôt du côté des «*turbos*», un PDC aussi nuancé qu'à l'accoutumée, un PS majoritairement favorable mais comprenant quelques irréductibles opposants (dont l'auteur de ce texte), des Verts libéraux divisés et, enfin, avec des Verts et une UDC qui se retrouvent clairement du côté des opposants.

La fin des tests

A l'heure actuelle en Suisse, le vote par Internet n'est possible que sous la forme de tests accessibles à une part limitée du corps électoral, dans des cantons ayant fait dûment agréer leur système par la Confédération.

Désormais, seuls les systèmes dits de «*deuxième génération*» peuvent être certifiés. Ces systèmes doivent garantir la vérifiabilité: le citoyen qui vote par Internet doit recevoir la confirmation que son vote est bel et bien dans l'urne électronique, en tout cas selon les informations qu'il tire de son écran.

L'ampleur des tests est importante: selon les dispositions sur le vote électronique inscrites en janvier 2014 dans l'[ordonnance sur les droits politiques](#) (art. 27f), jusqu'à 50% du corps électoral d'un canton et 30% au niveau national peuvent avoir accès au vote par Internet. Ces seuils ont été fortement critiqués car, même s'ils ne sont de loin pas atteints actuellement, ils dépassent largement le niveau d'un test. Les critiques portent aussi sur la faiblesse de la base légale (une ordonnance) pour effectuer ces tests. Le Conseil fédéral s'apprête donc à soumettre aux Chambres un projet de loi pour mieux ancrer juridiquement la possibilité de voter par Internet.

Deux systèmes de vote sont pour l'instant certifiés: celui mis au point par le canton de Genève et celui de La Poste, qui travaille avec la [société Scytl](#), une entreprise espagnole qui a notamment collaboré avec la France. Ces deux systèmes sont très différents quant à leur conception: alors que celui de Genève est en mains publiques et totalement transparent, celui de La Poste appartient à une entreprise privée - certes détenue à 100% par la Confédération - et repose sur le principe de la «*boîte noire*». En clair, son fonctionnement ne peut pas

être observé par n'importe quel utilisateur. Questionnée par des parlementaires lors d'une audition devant le groupe socialiste, La Poste a par ailleurs refusé de donner des informations sur le financement de son projet.

A l'heure actuelle, huit cantons disposent d'une autorisation leur permettant d'organiser le vote par Internet: Berne, Lucerne, Argovie, Saint-Gall et Genève, qui utilisent le système genevois, ainsi que Bâle-Ville, Fribourg et Neuchâtel, qui utilisent celui de La Poste. C'est avec ce système que le canton de Thurgovie reprendra ses essais dans le courant de 2018. Les cantons de Glaris et des Grisons prévoient quant à eux de réintroduire le vote électronique entre 2019 et 2020.

Transparence et propriété publique

La présence de ces deux systèmes concurrents permet de poser quelques questions de principe sur le vote électronique: à qui appartient le système et qui peut en surveiller le fonctionnement?

En mai 2015, l'ancien président du PDC Christophe Darbellay déposait au Conseil national une [motion](#) demandant que la loi impose la publication des codes sources et que le

système de vote électronique soit entièrement en mains publiques et ne dépende pas d'intérêts privés suisses ou étrangers. Ces questions cruciales n'ont toujours pas été tranchées. Rejetée par le Conseil fédéral en septembre 2015, cette motion a finalement été retirée en mars 2016.

Il s'agit pourtant de préalables importants. Dans le monde «réel», il ne viendrait à l'idée de personne d'accepter que le dépouillement soit confié à une entreprise privée opérant derrière des portes closes. Or, c'est exactement ce à quoi revient l'utilisation d'un système de vote qui n'appartient pas à l'Etat et dont le système repose sur une «boîte noire».

Quoi qu'il en soit, même transparent, un système de vote électronique a pour conséquence que la surveillance du vote échappe totalement à quiconque n'a pas des compétences pointues en informatique. Alors que tout un chacun, pour autant qu'il sache lire et compter, peut participer à un dépouillement ou en surveiller le bon déroulement, l'existence du vote électronique suppose que les citoyens délèguent cette surveillance aux seules personnes qui disposent des compétences idoines en informatique.

Dans son *Bilan synthétique des deux tours de l'élection présidentielle de 2007*, le [Conseil constitutionnel français](#) relève que «l'intrusion des machines à voter [...] rend opaque ce qui était visible. Il

met fin à une 'communion citoyenne'. Il prive le corps électoral de la surveillance collective des opérations dans lesquelles s'incarne le suffrage universel». L'introduction du vote électronique suppose donc que les citoyens délèguent définitivement le pouvoir de contrôler le bon déroulement d'un scrutin. Ce n'est pas, comme avec le système actuel sur papier, une délégation à d'autres citoyens appelés à fonctionner comme scrutateurs ou observateurs, mais à certains membres d'un seul corps de métier.

En cas de problème nécessitant un recomptage des voix, l'absence de traces «sur papier» peut rendre une telle vérification très difficile, voire totalement irréalisable. Il suffit de penser à l'éventuelle impossibilité de déterminer avec précision si des votes ont été perdus ou modifiés lors d'une panne.

Pour imaginer l'ampleur d'éventuels dégâts, il suffit d'évoquer le couac survenu dans le canton de Vaud lors des élections fédérales de 2011: suite à une panne informatique, les résultats ne purent être publiés qu'avec deux jours de retard. Heureusement, le canton ne connaît pas le vote électronique; si donc il avait fallu recompter ou comparer les résultats affichés sur les écrans à ceux comptabilisés dans les bureaux communaux, les documents de vote imprimés auraient été à disposition.

Cela dit, le vote par Internet,

outre le fait d'accélérer le dépouillement et donc la publication des résultats, permet d'éviter certaines erreurs récurrentes: avec un tel système, il est impossible de mettre dans l'urne un bulletin non valable et il n'y a plus de différences entre les votants et le rôle des électeurs. Même si ces erreurs sont très peu nombreuses, un scrutin papier n'est jamais fiable à 100%.

Et la fiabilité?

La fiabilité du vote par Internet déclenche un débat nourri entre spécialistes. Certains arguent qu'il est impensable de garantir un niveau de sécurité suffisant. D'autres relèvent que certaines branches, secteur bancaire en tête, ont développé des systèmes très sûrs et qu'on devrait pouvoir en faire autant en matière de vote électronique.

Mais la sécurité de la gestion électronique d'un compte bancaire n'est pas la même que celle d'un vote, notamment en raison de l'inégale traçabilité des opérations: alors qu'un usager du *e-banking* et sa banque doivent pouvoir retracer la totalité des opérations effectuées sur plusieurs années, il est hors de question que l'on garde une trace de ce qu'a voté un citoyen en particulier lors de tous les scrutins auxquels il a participé. En raison du secret du vote, la vérification *a posteriori* doit être rendue impossible, alors qu'elle est fondamentale pour contrôler l'exactitude de transactions bancaires.

Pour mettre tout le monde d'accord, la Chancellerie fédérale a annoncé vouloir procéder à des [«intrusion tests»](#) avec récompense à l'appui, afin de démontrer la fiabilité des systèmes certifiés.

Quelle plus-value pour la démocratie?

Indépendamment de ces questions techniques, l'introduction du vote électronique pose de vraies questions sur notre pratique de la démocratie. S'il est indéniable qu'elle peut grandement faciliter l'accès au vote de certaines catégories d'électeurs comme les Suisses de l'étranger, mais aussi les personnes aveugles et malvoyantes, la possibilité de voter par Internet n'augmente pas la participation aux scrutins. Des constats similaires ont été faits dans d'autres pays, en Norvège notamment. En effet, en Suisse en tout cas, le *«saut de facilité»* a déjà été obtenu grâce à la

généralisation du vote par correspondance.

Par ailleurs, certains craignent une banalisation de l'acte de voter, réduit à un simple clic, à l'image des boutons *«j'aime»* et des *«emojis»* si présents dans les réseaux sociaux. Cette banalisation pourrait même avoir des effets pervers à l'heure de la démocratie d'opinion, des *«fake news»* et des algorithmes d'aide au vote plus ou moins sérieux du type [Smartvote](#).

Cela dit, le vote par Internet n'est en réalité pas aussi simple et banal qu'un simple clic. Par exemple, voter avec le système genevois prend, montre en main, quelques minutes de plus que de voter sur papier, ce qui n'aggrave donc pas le risque d'actes irréfléchis inspirés par la dernière fausse information virale.

En revanche, le vote par Internet ne permet pas de renforcer la confiance des

électeurs dans la fiabilité du résultat. Pis, en cas de problème ou de panne, les scrutins dont il ne reste pas de trace sur papier permettant un recomptage fiable devraient être intégralement répétés... ou validés nonobstant les incertitudes.

En outre, un piratage informatique ne requiert que peu de moyens, notamment en personnel, du moment que l'on dispose d'une infrastructure *ad hoc*, alors qu'une fraude électorale sur papier de grande ampleur nécessite en général de nombreux complices. A l'heure où certains pays disposant de capacités considérables de cyberguerre sont soupçonnés d'avoir influencé élections et votations aux Etats-Unis, au Royaume-Uni ou en Allemagne, la prudence devrait être de mise.

Entre prudence et méfiance, la voie ouverte au vote électronique s'avère très étroite.

Garantir la mixité sociale: le défi d'une politique du logement dans l'Ouest lausannois

Retour sur une mutation urbanistique bien engagée et qui se poursuit

Michel Rey - 25 avril 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33109>

La mutation urbanistique de l'Ouest lausannois est un succès. Preuve en est l'octroi par Patrimoine suisse, en 2011, du [prix Wakker](#) qui récompense

des réalisations exemplaires de la part de communes.

Mais cette mutation sera-t-elle aussi un succès sur le plan

social? Les communes seront-elles à même de garantir une offre de logements diversifiée pour éviter l'exclusion des catégories sociales à faible

revenu et leur remplacement par des habitants plus aisés, en d'autres termes, pour assurer la mixité sociale? Explications.

La mutation de l'Ouest lausannois

Les communes de l'Ouest lausannois connaissent depuis une quinzaine d'années une mutation urbanistique profonde. Adopté en 2001, le [schéma directeur intercommunal](#) propose une stratégie d'urbanisation garante d'une bonne qualité de vie, d'un usage non gaspilleur du sol et d'une coordination avec les transports publics et privés. Il prévoit un potentiel d'urbanisation de 11'000 habitants supplémentaires et de 13'000 nouveaux emplois.

La population de l'Ouest lausannois comprend une forte proportion d'habitants à revenus modestes et d'étrangers, en particulier à Renens (51,1%) et Chavannes-près-Renens (51,7%). On y trouve les grandes surfaces commerciales et les activités industrielles traditionnelles plus ou moins polluantes.

Depuis l'adoption de ce schéma, l'image de marque et la réputation de ces communes se sont profondément modifiées. De nouveaux habitants aux revenus plus aisés y prennent domicile. Aujourd'hui, l'Ouest lausannois accueille des entreprises tertiaires de pointe, des centres de recherche, des écoles de niveau supérieur. Les ouvriers sont remplacés par des cols blancs.

L'Ouest lausannois intéresse désormais les investisseurs fonciers et immobiliers. Le prix du terrain à bâtir est à la hausse. On connaît les conséquences de cette évolution. Les bureaux et les laboratoires se substituent aux ateliers. Des immeubles anciens sont rénovés, des nouveaux se construisent avec des loyers inabordables pour les catégories défavorisées, et même aussi pour les classes moyennes.

Y a-t-il risque de substitution d'une population à faible et moyen revenu par une population plus aisée? Ou l'Ouest lausannois va-t-il échapper au phénomène des bobos des centres-villes? Ce phénomène de substitution a été observé à Zurich ([DP 2126](#)).

La nécessité et les limites d'une politique du logement

Pour éviter cette substitution, une politique active du logement est nécessaire. Elle n'a pas été intégrée dans le schéma directeur de l'Ouest lausannois. Conscientes de cette lacune, les communes ont tenté de concevoir une politique en matière de logement. Avec beaucoup de difficultés et de contraintes.

Les communes ont envisagé une [politique intercommunale du logement](#). Elles y ont renoncé et se contentant d'une plateforme d'échange, les discussions ayant révélé les limites d'une politique communale du logement.

A propos du marché du logement, les différentes communes de l'Ouest lausannois font le même diagnostic. Non seulement les ménages les plus vulnérables, mais aussi les classes moyennes rencontrent des difficultés à se loger. Cela dit, la situation en matière de logement reste très disparate dans l'Ouest lausannois: on y trouve aussi bien Saint-Sulpice, commune bourgeoise du bord du lac, que Chavannes-près-Renens, commune à forts taux de population étrangère et de personnes à bas revenu. Aussi bien, la nécessité et les objectifs d'une politique du logement ne sont pas partagés de la même manière par toutes les communes.

La répartition inégale en logements subventionnés ou à prix abordables et donc des contribuables divise les communes. Accueillir une population peu aisée se traduit par des rentrées fiscales faibles, alors que cette arrivée implique de nouvelles charges. A cela s'ajoutent les préoccupations d'un équilibre entre emplois et logements ainsi que les difficultés de réalisation de logements pour les étudiants qui ne paient pas d'impôts.

La densification liée à la construction de nouveaux immeubles inquiète aussi les autorités communales. La population de la commune de Chavannes-près-Renens devrait quasiment doubler, celles de Bussigny et de Villars-Sainte-Croix augmenter de 50%. Les autorités en sont conscientes,

mais elles craignent des effets non maîtrisés en termes de coûts (infrastructures, charges sociales) et s'inquiètent pour la capacité d'intégration et de mobilité de la population résidente.

Autre difficulté: à l'inverse de Lausanne, les communes de l'Ouest lausannois ne possèdent que peu de terrains permettant d'initier une politique de logements. Les coopératives y sont peu actives.

Selon l'[article 2](#) de la loi vaudoise sur le logement, ce domaine est de la compétence des communes qui doivent veiller à créer un équilibre satisfaisant entre l'offre et la demande. Une collaboration intercommunale empirerait sur l'autonomie communale. Des désaccords sur les catégories de logement à promouvoir et, surtout, les contraintes budgétaires limitant le champ d'action de chaque commune ont signé le glas d'une politique intercommunale.

Les communes ont néanmoins créé en 2013 la plateforme d'échange à l'origine de plusieurs initiatives. C'est ainsi

que les collectivités locales ont reçu des informations sur les bonnes pratiques zurichoises, sur le rôle des coopératives, sur les possibilités d'aide cantonale et fédérale en faveur des logements à loyer abordable. Elles ont été sensibilisées aux travaux de rénovation des immeubles locatifs des années 60, qui accueillent une population plus défavorisée.

Actuellement c'est au travers des instruments d'aménagement que les communes tentent d'agir sur l'offre de logements. L'Ouest lausannois comprend [quatre sites stratégiques](#) destinés à accueillir les nouveaux habitants et emplois. Des conventions sont signées entre la commune, le canton et les propriétaires privés et publics des terrains, fixant les exigences en matière de logements de différents types et tailles à réaliser (degré de mixité avec des proportions de logements en propriété ou en location avec des loyers libres, contrôlés ou subventionnés).

Difficile de dresser un bilan chiffré de l'état actuel du marché foncier et immobilier

dans l'Ouest lausannois. Une [étude récente](#) de l'Observatoire de la Banque cantonale vaudoise sur l'immobilier vaudois livre quelques informations intéressantes pour l'Ouest lausannois. Les loyers sont parmi les moins élevés de l'Arc lémanique. Les prix des biens en propriété y sont aussi inférieurs à la moyenne. C'est la région du canton qui voit la plus forte rotation de ses habitants. Chaque année entre 2012 et 2016, 11,7% des habitants ont quitté une commune du district et 12,2% y sont arrivés. La construction de logements en propriété est en croissance (150 en moyenne entre 2000 et 2017 et 270 en 2018), de même que pour les logements en location.

Les communes ont pris des initiatives dans le cadre de leurs compétences et de leur marge de manœuvre. Les projets sont en cours de planification et de réalisation. Le défi de la mixité sociale sera-t-il relevé par les communes de l'Ouest lausannois? Il est prématuré de vouloir y répondre actuellement. A suivre avec d'autant plus d'intérêt.

Cryptomonnaies et chaînes de blocs: à surveiller?

La Suisse officielle opte pour une position très libérale

Jean-Pierre Ghelfi - 24 avril 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33099>

Faut-il surveiller ou contrôler les monnaies virtuelles

(cryptomonnaies), faut-il les soumettre à autorisation? Et si

oui, par qui? Les avis sont partagés (voir aussi DP [2200](#),

[2202](#)). Dans les plus hautes sphères financières (FMI, BRI, banques centrales), on préfère d'ailleurs parler de cryptocapitaux plutôt que de cryptomonnaies. Leur religion ne paraît pas encore faite, du moins publiquement.

Les prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz et Eugene Fama, entre autres se sont montrés particulièrement [sceptiques](#) à l'égard des cryptomonnaies. Elles n'ont pas de valeur stable, disent-ils, ni de valeur intrinsèque, ni d'utilité sociale. Elles ne survivront pas en tant que monnaies. Les sociétés qui les créent ont pour objectif principal de contourner ou d'éluder la surveillance à laquelle sont soumis les acteurs du monde financier. Dans ces conditions, il faudrait tout simplement les interdire.

Le président du conseil de l'UBS, Axel Weber, indique que sa société a toujours mis en garde contre ces produits dont la valeur dépend de l'offre et de la demande, ce qui constitue, pour une monnaie, une erreur de conception. Les autorités de surveillance doivent intervenir pour réglementer ce marché et protéger les petits épargnants. Ewald Novotny, gouverneur de la banque centrale autrichienne et membre du conseil de la Banque centrale européenne, considère lui aussi les cryptomonnaies comme des produits spéculatifs susceptibles de déstabiliser les marchés financiers. Il est nécessaire de les soumettre à surveillance.

Approche «orientée vers l'avenir»

Le Japon mis à part, aucun Etat, à notre connaissance, n'a réglementé ce nouveau marché ni reconnu les monnaies virtuelles comme moyens de paiements. Toutefois, malgré la surveillance mise en place, des *hackers* ont réussi, en janvier de cette année, à détourner la contre-valeur de près de 500 millions de francs de la cryptomonnaie XEM. En quelques minutes, ce montant a été transmis à huit adresses électroniques différentes dont on ignore les titulaires. Ce ne serait pas la première fois qu'un tel détournement se produit au Japon.

Au vu de ces éléments, la nécessité de réglementer ces nouvelles activités financières paraît démontrée. Quelle est la position des autorités fédérales? Le sujet est abordé dans le [Rapport 2017 sur les questions financières et fiscales internationales](#).

La position de principe adoptée peut être qualifiée de très libérale. Les sociétés regroupées sous l'acronyme de FinTech, présentent, peut-on y lire, des risques nettement moins importants que les activités bancaires traditionnelles. Une réglementation allégée se justifie de manière à ne pas faire «*obstacle à l'accès de ces entreprises innovantes aux marchés*». Il faut donc adopter une approche «*orientée vers l'avenir*». Ainsi, l'acceptation de dépôts publics jusqu'à un million de francs n'est pas

soumise à autorisation et, jusqu'à 100 millions de francs, les exigences sont assouplies en matière de fonds propres, de présentation des comptes, de révision et de garantie des dépôts.

Quatre sur dix

La Finma va dans le même sens. Les sociétés FinTech assurent leur financement initial par ce qu'elles appellent des ICO (*initial coin offerings*). Il s'agit en fait de financement participatif. Tout un chacun peut souscrire. Les ICO permettent en quelques heures, sinon en quelques jours, de «*lever*» des montants substantiels pour lancer de nouvelles sociétés dont le projet est d'émettre des cryptomonnaies ou d'utiliser toute autre application basée sur la chaîne de blocs. En échange de leurs mises de fonds, les participants se voient attribuer des «*coins*» ou des [tokens](#) — en fait des jetons analogues à des pièces de monnaie... qui n'en sont pas!

Selon une étude de PriceWaterhouseCoopers (PWC), les ICO ont permis de «*lever*» 4,6 milliards de dollars. Sur les 10 plus importantes, 4 ont eu lieu en Suisse.

Dans le [guide pratique](#) sur les ICO qu'elle a édité, la Finma fait la distinction entre les jetons de paiement, les jetons d'utilité et les jetons d'investissement. Ils sont considérés soit comme assimilables à des moyens de paiement, et donc soumis aux dispositions sur le blanchiment

d'argent, soit comme des valeurs mobilières. La Finma précise que dans tous les cas, «*les projets de blockchain [...] ne doivent pas contourner le cadre réglementaire éprouvé*».

L'approche adoptée n'est pas définitive. Le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales indique qu'un [groupe de travail](#) a été mis sur pied, chargé d'établir un rapport destiné au Conseil fédéral «*pour la fin de l'année*» - soit pour décembre 2017.

A l'égal des géants

Il ne faut pas non plus omettre l'aspect fiscal. Les cryptomonnaies sont traitées comme toute monnaie étrangère. Elles doivent être déclarées, converties en francs

suisses. Les gains en capital ne sont pas imposés; le capital, en revanche, est normalement soumis à l'impôt. Si une personne fait commerce de cryptomonnaies à titre professionnel, elle est traitée comme un indépendant. L'augmentation du capital est taxée en tant que bénéfice. Inversement, une diminution du capital représente une perte, donc déductible.

L'évaluation de la valeur en francs suisses des cryptomonnaies n'est pas évidente. L'Administration fédérale des contributions a déterminé la valeur fiscale de quatre d'entre elles au cours des dernières années: le bitcoin cash à 2'344 francs, l'ethereum à 722, le litecoin à 222 et le

ripple à 2.

Manifestement, les autorités entendent favoriser l'implantation de sociétés FinTech. Les conseillers fédéraux Johann Schneider-Ammann et Ueli Maurer considèrent que ces nouvelles sociétés financières présentent un fort potentiel de développement. 350 sociétés œuvrent déjà dans le secteur des chaînes de blocs et des cryptomonnaies. Ces milieux saluent l'ouverture de la Suisse et ne cachent pas qu'ils espèrent voir naître, d'ici quelques années, un géant de l'informatique des chaînes de blocs équivalent à ceux de la Silicon Valley.

Le paradis fait rêver. L'argent fait tourner la tête. Hier comme aujourd'hui et demain.

L'Atelier De Grandi sort d'un relatif oubli l'œuvre de Wilhelm Gimmi (1886-1965)

«Wilhelm Gimmi. Une vie pour la peinture», Atelier De Grandi, Corseaux/Vevey, jusqu'au 1er juillet 2018

Pierre Jeanneret - 27 avril 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33116>

Ce nouvel espace muséal, ouvert en 2017, est d'abord destiné à perpétuer l'œuvre des deux frères Italo et Vincent De Grandi, qui a fait l'objet d'une première exposition ([DP 2179](#)). Une petite présentation permanente (dont les toiles seront régulièrement renouvelées) continue de leur être consacrée. Mais leurs deux fils et neveux, Pierre et François De Grandi, initiateurs

du projet, se sont donné une autre ambition: celle de présenter des peintres disparus, et souvent injustement oubliés. Ainsi, une future exposition sera dévolue à l'œuvre peinte d'un artiste surtout connu pour ses sculptures, Casimir Reymond.

[L'exposition](#) qui vient de s'ouvrir est basée sur le fonds Wilhelm Gimmi, déposé au

Musée Jenisch à Vevey. Il est constitué de quelque 80 huiles et d'un millier de dessins, réalisés entre 1910 et la mort de l'artiste en 1965. Le choix retenu pour l'Atelier De Grandi permet de suivre toute la trajectoire du peintre.

Wilhelm Gimmi est né à Zurich en 1886. Après une formation artistique dans cette ville, il s'installe en 1908 à Paris, où il

passera trente-deux ans. Il y fréquente la réputée Académie Julian, visite des musées, mais s'intéresse aussi à l'art contemporain. Plusieurs styles cohabitent chez lui dans les années 1910-1920. Les toiles présentées à Corseaux permettent de mesurer l'influence de Cézanne, du fauvisme, du cubisme - très apparente dans *Les musiciens* de 1912 - et de l'expressionnisme. Car Gimmi est autant en phase avec l'art français qu'avec l'art germanique. En 1912, il participe à la deuxième exposition du *Blaue Reiter* à Munich. L'année précédente, il avait déjà exposé à Lucerne, aux côtés de Cuno Amiet, Ferdinand Hodler, Paul Gauguin et Pablo Picasso! Il est frappant de constater que ce peintre, dont la cote a chuté après sa mort, est alors reconnu sur le plan international. A Paris, il produit et vend beaucoup.

Gimmi a peu à peu digéré ces diverses influences avant-gardistes, sans pourtant les renier, et s'est constitué un style plus personnel, discret, intimiste. Parmi ses paysages de France, on remarquera un beau *Saint-Gervais*, quartier de Paris peint en 1925, où l'on trouve encore une touche cézannienne. Mentionnons aussi quelques natures mortes très abouties.

Quant aux portraits, dont les personnages adoptent pour le pinceau du maître une pose un peu figée, ils nous font penser

au mouvement de la *Nouvelle Objectivité (Neue Sachlichkeit)*, auquel le Musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds consacre actuellement, et jusqu'au 27 mai, une exposition d'une richesse exceptionnelle. A l'instar de ce mouvement germano-suisse, Gimmi avait pour modèles les artistes du moyen-âge tardif.

Mais Wilhelm Gimmi restera surtout comme le peintre de la femme. Dans de nombreux tableaux, il a sublimé le corps féminin. Un corps opulent, voluptueux, au galbe généreux. On pourrait parler de «*peintures de sculpteur*». Ici ou là, on ressent l'influence du Picasso de son époque néoclassique des années 1930, à travers les bras représentés volontairement ronds et courts. On constatera que plusieurs des nus de Gimmi sont vus de dos, ce qui empêche bien sûr toute identification. En ressortent donc la quintessence de la féminité, l'expression de l'éternel féminin.

L'exposition présente aussi nombre de dessins. Fidèle à la tradition académique, et resté en cela très classique, Gimmi considérait que le dessin préparatoire doit précéder le tableau. On y retrouve cette importance accordée aux formes, au modelé des corps, qui ne sont pas sans rappeler les dessins de Michel-Ange. Mentionnons un portrait très réussi de James Joyce, réalisé à la mine de graphite sur papier. Gimmi était un grand admirateur de l'auteur d'*Ulysse*.

En 1940 la débâcle française, et le fait que sa première épouse est juive, contraignent Gimmi à quitter définitivement la France. Il s'installe alors à Chexbres, en Lavaux. Les premiers temps seront difficiles. En effet, les artistes restés en Suisse voient souvent d'un mauvais œil la concurrence de leurs confrères qui, à Paris, ont acquis une réputation internationale... Pendant cette dernière phase de sa vie, Gimmi s'intéressera moins aux grandioses paysages lémaniques qu'au travail humble et quotidien de la vigne.

L'Atelier De Grandi mérite absolument la visite! D'abord par l'espace qui l'abrite. La villa, construite en 1939, est en effet l'œuvre du célèbre architecte italo-suisse Alberto Sartoris (1901-1998). Ce dernier a joué un rôle considérable dans la diffusion de l'avant-garde architecturale en Suisse. Il fut l'un des fondateurs, à La Sarraz en 1928, des Congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM), aux côtés de Le Corbusier. Les espaces de la villa-atelier De Grandi, créés par lui pour Italo en 1939, sont donc sobres, ouverts à la lumière et constituent un bel espace pour l'accrochage de tableaux. C'est d'ailleurs à l'architecture moderne de l'entre-deux-guerres dans la région lémanique que sera consacrée, avec l'appui de l'EPFL, la prochaine exposition à l'Atelier, cet automne 2018.

Expresso

Les brèves de DP, publiées sur le site dans le Kiosque

Antinomies économiques

L'école économique autrichienne est doublement en vue ce dimanche 29 avril. Avec un [compte-rendu](#) de la conférence sur cette «*économie politique de la liberté*» donnée à la Ligue vaudoise. Avec aussi la [chronique hebdomadaire](#) de Beat Kappeler, ancien secrétaire central de l'USS, qui célèbre la théorie de l'utilité marginale et l'esprit d'initiative de l'entrepreneur comme seules réponses pertinentes à Karl Marx. D'analyses économiques certes valables, l'auteur du *Capital* aurait tiré des conclusions qui ont égaré ses partisans. | Yvette Jaggi - 29.04.2018

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Le vote électronique à l'heure des grandes décisions

<https://www.domainepublic.ch/articles/33065>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19780105/index.html#id-6a>

<https://www.scytl.com/fr/avantages-vote-internet/>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20153492>

<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/publications/dossiers-thematiques/2007-Election-presidentielle/synthese.17533.html>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20161076>

https://www.smartvote.ch/?lang=fr_CH

Garantir la mixité sociale: le défi d'une politique du logement dans l'Ouest lausannois

http://www.patrimoinesusse.ch/index.php?id=1041&L=1&utm_medium=email&utm_campaign=herausforderungen

<https://ouest-lausannois.ch/strategies/territoire/le-schema-directeur-de-louest-lausannois/>

<https://www.domainepublic.ch/articles/29500>

<https://ouest-lausannois.ch/strategies/logement/>

http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/tableMod.fo.html?docId=5843#anchor3

<https://ouest-lausannois.ch/projets/quartiers/>

<https://www.bcv.ch/La-BCV/Actualite-et-medias/BCV-Immobilier>

Cryptomonnaies et chaînes de blocs: à surveiller?

<https://www.domainepublic.ch/articles/33017>

<https://www.domainepublic.ch/articles/33071>

<https://cryptonews.com/exclusives/what-six-nobel-laureate-economists-have-to-say-about-crypto-1402.htm>

<https://www.sif.admin.ch/sif/fr/home/dokumentation/publikationen/bericht-ueber-internationale-finanz--und-steuerfragen.html>

<https://usbeketrica.com/article/la-token-economy-pour-les-nuls>

<https://www.finma.ch/fr/news/2018/02/20180216-mm-ico-wegleitung/>

<https://www.sif.admin.ch/sif/fr/home/dokumentation/medienmitteilungen/medienmitteilungen.msg-id-69539.html>

L'Atelier De Grandi sort d'un relatif oubli l'œuvre de Wilhelm Gimmi (1886-1965)

<https://www.domainepublic.ch/articles/32178>

<https://www.facebook.com/events/2011948025744272/>

Espresso

<https://www.contrepoints.org/2018/04/29/315162-ecole-economique-autrichienne-conference-de-pierre-bessard>

<https://nzzas.nzz.ch/wirtschaft/marx-hat-im-wirtschaftsleben-vieles-richtig-beobachtet-und-dann-falsche-schluesse-gezogen-ld.1381635>